

Communiqué de presse

La Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale lancent la deuxième phase du Projet NEO

A l'initiative de la Région et de la Ville de Bruxelles, le Projet NEO poursuit sa route.

Grâce à la procédure de modification du PRAS lancée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, un pas décisif avait déjà été franchi. En effet, la reprise des objectifs poursuivis par NEO dans le cadre de la réglementation urbanistique bruxelloise permet d'offrir aux partenaires ainsi qu'aux investisseurs un signal clair de la volonté commune d'aboutir.

Dans la foulée, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles décidera ce lundi de lancer les deux marchés publics qui constituent la deuxième phase du Projet NEO (réurbanisation du Plateau du Heyzel comme pôle stratégique du développement international de Bruxelles).

La première phase avait consisté dans la désignation de l'Urbaniste en chef (KCAP) et la réalisation du modèle urbanistique de base (Master Plan). La deuxième phase consiste dans le lancement des deux principaux marchés publics du projet Néo, permettant de réaliser les fonctions principales du Programme repris dans le Master Plan.



NEO représente une nouvelle ambition internationale, urbanistique et architecturale qui permettra au plateau du Heysel de devenir un pôle urbain de visibilité internationale, véritable vitrine pour la Capitale de l'Europe. Il sera également un poumon économique et touristique de la capitale.

Pas moins de 3 000 emplois verront le jour en même temps que le projet se réalisera.

Cette deuxième phase du Projet démontre toute la volonté de la Région bruxelloise et de la Ville de Bruxelles de vouloir transformer le site hybride du plateau du Heysel en un nouveau pôle d'attractivité majeur.

➤ Pour rappel, ce programme envisage l'aménagement, sur le site du Heysel, des fonctions suivantes :

- Un centre de convention: 5.000 places en plénière et des salles annexes de dimension inférieure ;
- Un complexe hôtelier de haut standing ;
- Un centre commercial: jusqu'à 72 000 m² GLA et l'offre Horeca complétant celui-ci ;
- Un pôle récréatif et de loisir: une offre touristique et des infrastructures sportives pour tous (équipements d'intérêt collectif ou de service public) ;
- Un complexe de logements ;
- Des surfaces administratives en harmonie avec le site, limitées à 20.000m² GLA, et accessoires aux autres fonctions déjà présentes sur le site.

➤ NEO se fonde donc, concrètement, sur une politique de développement durable. Socialement, économiquement et écologiquement.

Socialement, NEO répond aux besoins du vivre ensemble et au défi démographique.

Economiquement, la construction du Centre de convention permettra à Bruxelles d'accueillir des milliers de congressistes et lui offrira ainsi une dimension internationale renforcée. Le tourisme, l'offre de loisir et d'espaces verts pour les Bruxellois mais aussi la qualité de vie dans tout le quartier y gagneront de manière extraordinaire. Le centre commercial s'inscrit également dans cette dynamique.

Ecologiquement, NEO se veut un modèle. Son accessibilité est sans comparaison avec d'autres projets. Il bénéficie déjà d'une desserte exemplaire de transports en commun. Elle sera encore améliorée. La mobilité sera donc largement optimisée.

Les constructions répondront aux normes les plus exigeantes en matières énergétiques et environnementales. La réutilisation des énergies et des eaux sera imposée par des systèmes astucieux. L'ensemble du terrain deviendra plus vert grâce à des surfaces hydro-absorbantes.

Les nouvelles infrastructures issues de NEO seront directement connectées au réseau de métro Bruxellois. Ce dernier permet un accès rapide tant vers les réseaux ferrés européens -Thalys et ICE- que vers l'aéroport de Bruxelles National. Il offre de plus un accès direct au centre historique de Bruxelles et à ses commerces.

L'un des défis du projet sera également d'assurer, dans le cadre de ce réaménagement, l'intégration harmonieuse des fonctions à créer dans le tissu urbain voisin existant, ainsi que la qualité des espaces publics et semi-publics à créer et existants.

Dans cette perspective, notamment, la philosophie globale du projet de redéveloppement de la zone du Heysel consiste à supprimer la plupart des espaces de parkings à ciel ouvert et de les remplacer par des parkings souterrains ou sous structure. Ce choix a pour but de libérer autant que possible l'espace public et de préserver la qualité paysagère générale des lieux.

L'intérêt de tous est que le nouveau paysage mettra davantage en valeur le patrimoine et les activités existantes. Les exploitants présents sur le site auront, plus que tout autre, intérêt à s'inscrire dans la démarche permettant de moderniser et de renforcer l'attractivité des différentes fonctions. Cette nouvelle perspective leur permettra d'évoluer dans un contexte beaucoup plus attractif, harmonieux et profitable.

NEO va attirer de nouveaux visiteurs. Les commerçants, les propriétaires, les entreprises, l'horeca, le tourisme d'affaires et de loisirs, les travailleurs et les demandeurs d'emploi, les promeneurs, les sportifs seront tous les gagnants de NEO. Chacun trouvera un intérêt et un plaisir à la renaissance de cet espace trop longtemps délaissé.

- Les autorités de la ville ont mis au point un modèle de bonne gouvernance pour l'ensemble du projet.

Chaque étape est l'objet d'une mise en concurrence organisée en toute transparence. Nouvelle preuve en est faite. Ce processus exige du temps mais il est le garant de choix pertinents, équitables, sérieux et objectifs. Il est également le prix de l'efficacité. Depuis le début, les riverains et les différents occupants du site ont été au centre de la concertation avec le bourgmestre et les échevins. Des idées intéressantes ont d'ailleurs été prises en considération dans ce cadre.

Le processus de lancement des marchés annoncés ci-dessus suit actuellement son cheminement administratif. Les autorités se feront un plaisir de diffuser un communiqué de presse plus précis et plus détaillé sur ces marchés dès la publication des avis de marché par les voies officielles imposées par la réglementation des marchés publics.